



Délai de validité pour 1 jugement afin de le faire signifié?

Par **corine**, le **04/12/2010** à **12:58**

Bonjour, rnJ'ai une ordonnance du 29.7.2005 qui prévoit une Pension alimentaire de 75 euros et mon ex-conjoint me doit des pensions alimentaires impayées d'aout 2005 à mars 2006+ la mensualité de février 2007 et avril 2007. rn rnPar contre, ensuite j'ai demandé (sans l'aide d'avocat) une augmentation de P.A et un jugement a été rendu le 02.02.2009 mais je ne l'ai pas fait signifier- j'ignorais qu'il fallait le faire. rn Pension alimentaire qui est maintenant de 100 euros ,mon ex à payer de février 2009 à juin 2009 la somme de 100 euros alors dans ce cas ce jugement est -il encore recevable pour le faire signifier? rn rn rnJe voudrais savoir si je peux me servir UNIQUEMENT de la 1ere décision judiciaire de 2005 pour obtenir les arriérés de P.A. ? sachant que je réside à CAGNES Mer et que mon exrna déménager sans me prévenir à plus de 1000km rn La pension n'a jamais été indexée? depuis 2005. rn En vous remerciant.